BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 474

51 – MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Ventes et cessions

337 080 089 RCS Reims.
FCN.
Forme : Société anonyme.
Capital : 10758176.00 EUR.
Adresse : 45, Rue des Moissons, 51100 Reims.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE FCN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FRANCIS DRAVIGNY Société par actions simplifiée au capital de 10 000 € Siège social : 12-14 place de la république 10110 Bar-sur-Seine 478 948 672 RCS TROYES ET FCN, Société anonyme au capital de 10 758 176 €, Siège social : 45 rue des Moissons, 51100 REIMS, 337 080 089 RCS REIMS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 19 décembre 2019, La société FCN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FRANCIS DRAVIGNY, société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est 12-14 place de la république 10110 Bar-Sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 948 672 RCS TROYES, et la société FCN, société anonyme au capital de 10 758 176 €, dont le siège social est 45 rue des Moissons 51100 REIMS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 337 080 089 RCS REIMS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FCN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FRANCIS DRAVIGNY par la société FCN. La société FCN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FRANCIS DRAVIGNY ferait apport à la société FCN de la totalité de son actif, soit 926 192,57 €, à charge de la totalité de son passif, soit 445 813,14 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 480 379,43 €. La société FCN détenant la totalité des 500 actions composant le capital social de la société FCN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FRANCIS DRAVIGNY, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de FCN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FRANCIS DRAVIGNY détenues par FCN un mali technique de fusion de 485 151,57 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er septembre 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par FCN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FRANCIS DRAVIGNY depuis le 1er septembre 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par FCN. La société FCN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FRANCIS DRAVIGNY sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 29 février 2020.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de TROYES pour la société FCN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FRANCIS DRAVIGNY en date du 7 janvier 2020, - au greffe du Tribunal de commerce de REIMS pour la société FCN en date du 7 janvier 2020. Pour avis.

